

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mmes Juzan, Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Ugalde, M. Esmieu à Mme Durruty, M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Désignation des représentants de la Ville.

Le 19 novembre dernier, l'Assemblée générale extraordinaire de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne (ODC) a voté à l'unanimité de ses membres la modification de ses statuts.

Cette étape importante permet désormais d'impliquer l'ensemble des associations de commerçants de Bayonne dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la ville, avec le soutien des partenaires institutionnels que sont la Ville de Bayonne, l'Office de Tourisme de Bayonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays basque et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques.

Ces nouveaux statuts marquent également la mise en place d'une nouvelle dynamique portée par l'ensemble des partenaires afin de répondre aux grands enjeux du commerce,

qu'ils soient liés aux comportements d'achat des consommateurs ou au contexte économique. Il s'agira notamment de prendre appui sur la forte attractivité touristique, démographique et patrimoniale du territoire bayonnais pour développer une stratégie de développement performante du commerce en ville.

Les nouveaux statuts de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne précisent que ses membres actifs sont :

- la Ville de Bayonne représentée par son premier magistrat et deux élus (ou leurs suppléants),
- la Chambre d'Industrie et de Commerce du Pays Basque, représentée par son Président et un élu (ou leurs suppléants),
- la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques représentée par son Président (ou son suppléant),
- l'Office du Tourisme de Bayonne représenté par son Président (ou son suppléant),
- le groupement des associations de commerçants et d'artisans de Bayonne représenté par trois mandataires issus des associations.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre Monsieur le Maire, Madame Durruty et Madame Meyzenc en tant que titulaires, Monsieur Escapil-Inchauspé, Madame Brau-Boirie et Madame Juzan en tant que suppléants, représentants de la Ville au sein de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Noguès ne prennent pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.